



AVIS PUBLIC – CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 381 DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Noélie Hébert Tardif, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 16 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté le premier projet de « règlement numéro 397 modifiant le règlement 381 de zonage ».

QUE l'objet de la modification vise l'article 8.3 sur les normes spécifiques à l'installation de nouvelles antennes ou tours de télécommunications.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 14 mai 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ledit projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

QUE le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 5, Route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce 22e jour du mois d'avril 2026.

Noélie Hébert Tardif
Directrice générale, greffière-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

**CERTIFICAT DE PUBLICATION – CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 397
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 381 DE ZONAGE**

Je, soussignée, Noélie Hébert Tardif, exerçant mes fonctions de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie au 5 route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 22 avril 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et site Internet municipal

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 22 avril 2026.

Noélie Hébert Tardif
Greffière-trésorière